



Droit de garde suite au départ de la maman

Par **omalet_old**, le **10/07/2007** à **15:55**

La maman est partie en laissant la garde de l'enfant à son papa. La séparation se fait en bons termes mais le divorce est loin d'être prononcé puisqu'il n'est pas encore mis en route (attente de papiers du notaire concernant des biens immobiliers). Il est donc toujours possible que la maman change d'avis d'ici là sur la garde de sa fille.

Comment doit-on procéder dans ce cas pour s'assurer que le papa ne risque pas de perdre la garde, en sachant que:

- la maman a un emploi du temps professionnel incompatible avec des horaires d'école.

L'enfant devrait donc aller très tôt et ce jusqu'à très tard chez une nounou. En revanche, le papa, lui, travaille et vit à proximité de l'école. De plus ses horaires de travail correspondent à ceux de l'école;

-